

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

TOME I

DOSSIER PRINCIPAL

Pièce n° 1

Rapport de Présentation
Annexes

Annexe 3

**Entités paysagères
identifiées au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du CU**



INVENTAIRE PAYSAGE

RECONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE
POUR RECONSTRUIRE UNE CONSCIENCE DES LIEUX



CAUE¹³

18, rue Neuve Sainte-Catherine
13007 Marseille

www.cae13.fr

T 04 96 11 01 20
F 04 91 33 42 49



INTRODUCTION

Un grand paysage composé d'éléments singuliers

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Clémentine Henriot paysagiste.

Le document est organisé en deux parties.

La première partie consiste en une rapide analyse paysagère à l'échelle du territoire communal. En posant les bases de lecture du grand paysage, elle apporte des éléments de compréhension importants en complément du travail d'inventaire. Elle éclaire d'un sens supplémentaire les éléments décrits en seconde partie, car elle permet de comprendre que leur singularité participe à une échelle plus vaste et s'inscrit dans des enjeux de territoire.

La seconde partie est l'inventaire à proprement parler. Il est présenté sous la forme de fiches descriptives organisées suivant des thématiques paysagères identifiées sur le territoire communal. Chaque chapitre de cette seconde partie correspond à un thème identifié par une couleur. On peut se reporter sur la carte fournie en annexe pour situer les différents secteurs faisant l'objet d'une fiche.

SOMMAIRE

LES FONDEMENTS DU SITE EXCEPTIONNEL DE BOUC-BEL-AIR1

Les jeux de l'eau et du relief
Trois milieux caractéristiques

HABITER DANS LES TROIS MILIEUX 5

Un paysage historiquement habité
La fermeture des paysages
 Le rôle de l'urbanisation dans la fermeture des paysages
 La forêt dans la fermeture des paysages
Un paysage à entretenir pour les générations futures

THÉMATIQUES PAYSAGÈRES 8

Organisation de l'inventaire

PAYSAGES MICROCOSMIQUES 9

1. Les affleurement rocheux
 - 1.a Disséminés dans le vieux village
 - 1.b Le socle du village
 - 1.c Avenue d'Aix

PAYSAGES DE VUES12

1. Belvédère nord du vieux village
2. La pente des Revenants

PAYSAGES DES PENTES15

1. Chênaie sur les pentes du vallon sportif
2. Le coteau au sud du vieux village
 - 2.a Le verger ensauvagé au pied du vieux village
 - 2.b La pente sèche
3. Les terrasses des piémonts
 - 3.a Terrasses à l'abandon autour de la D59
 - 3.b Restanques cultivées au sud-est du vieux village

PAYSAGES DES COLLINES HABITÉES 21

1. La colline Montauray
 - 1.a La pinède
 - 1.b Les chênes
2. Lanières boisées de la colline de La Salle
3. Espace public du Clos des Pins

PAYSAGES DES CHEMINEMENTS26

1. Les chemins de la plaine des vallats
 - 1.a Chemin de la transhumance
 - 1.b Chemin du Baou Trouca
- Les chemins de La Salle
 - 1.c Chemin du vallon de Babol
 - 1.d Chemin au bord de la colline de l'église oecuménique

PAYSAGES DE L'EAU 32

1. Les rives des vallats et des fossés
2. Les chemins de l'eau à Vaumière
3. Vallat de La Salle est

PAYSAGES DES BASTIDES 37

1. Les traces des domaines bastidaux dans le tissu urbain contemporain
 - 1.a Le patrimoine arboré dans l'espace privé
 - 1.b Le patrimoine arboré dans l'espace public
 -La bastide de La Salle
 - 1.c L'exemple de la Créole

PAYSAGE ROUTIER 42

1. Les séquences de la RN8
 - 1.a RN8 séquence 2: les reliquats agricoles
 - 1.b RN8 séquence 4: le talus et bord de route boisée

Carte de la géologie



Le site de Bouc-Bel-Air est exceptionnel de part les profils différents, la répartition et la proximité de ces différents reliefs, notamment parce que les promontoirs offrent des vues panoramiques qui embrassent de grands pans du territoire communal.

Mais les cartes topographique et géologique révèlent une plus grande subtilité encore à l'intérieur de ces grands ensembles caractéristiques massifs-plaine. On y observe en effet une variation à la fois de la topographie et de la nature des sols, sur des surfaces plus ou moins étendues, parfois même très circonscrites : petits vallons secs, retenues de terres dans un massif, micro-reliefs dans la plaine...

Or, ces micro variations génèrent en surface des conditions singulières, propices au développement de toute une palette de situations intermédiaires qui font toute la richesse et la variété de ces paysages, en termes de biodiversité et de formes d'installations humaines.

Carte des milieux composant les paysages de Bouc Bel Air



LES FONDEMENTS DU SITE EXCEPTIONNEL DE BOUC-BEL-AIR

Trois milieux caractéristiques

Nous observons donc trois milieux naturels caractéristiques principaux, déterminés par des conditions à la fois topographique, géologique et hydrographique.

Les milieux secs : ce sont les sommets rocaillieux des collines, en général occupés par les boisements ou à nu lorsque les pentes sont très abruptes, on y trouve aussi, lorsque le couvert des arbres n'est pas encore trop dense, de rares espaces de garrigue ou de prairie sèche. Ces milieux sont aujourd'hui proportionnellement les plus importants en surface sur le territoire.

Les milieux humides : ce sont les espaces de plaines, qui comprennent d'une part les terres alluviales fertiles, propices à l'agriculture maraîchère et céréalière, et d'autre part les vallats (cours d'eau naturels) et fossés (cours d'eau artificiels) et leurs abords humides où se développe une végétation caractéristique de ripisylve. Ces milieux se raréfient de façon très significative sur le territoire communal du fait de l'urbanisation. La carte des milieux (ci-contre), sur laquelle les espaces urbanisés ont été volontairement effacés, montre à quel point les espaces agricoles de plaine sont à l'état résiduel, et ils sont amenés à régresser dans les années à venir encore (comme dans le secteur Montaury ouvert à l'urbanisation). De même, les cours d'eau, qui ont pourtant besoin de place pour s'épandre lors des épisodes pluvieux importants, ne sont pas épargnés par l'urbanisation : on trouve très souvent des lits de vallats occupés par du bâti.

Les milieux intermédiaires : ce sont les terrains généralement en pente plus ou moins douce comme les espaces de piémonts des collines et les vallons secs qui recueillent les eaux de ruissellement lors des fortes pluies. En certains endroits, les pentes relativement douces ont permis la constitution d'un sol, soit naturellement par l'existence de terrasses formées par la roche, soit par les retenues artificielles des restanques, on y trouve alors des cultures ou les traces d'une exploitation humaine ancienne. Ces milieux caractérisés par la proximité d'espaces secs et sauvages et de petites superficies entretenues par l'homme, sont traditionnellement tout à la fois des terres de verger, de petites cultures de subsistance, de cueillette d'herbes sauvages, de pâturage et de chasse. Ces milieux particuliers, d'une grande richesse sont en voie de disparition, doublement menacés par l'avancée de la forêt et l'extension de l'urbanisation.

Les bastides à Bouc Bel Air au XIXe siècle (Carte Etat major)



HABITER DANS LES TROIS MILIEUX

Un paysage historiquement habité

La campagne de Bouc jusque récemment était structurée par les domaines des bastides qui quadrillaient littéralement le territoire.

Les bastides, ces demeures plus ou moins richement dotées, sièges d'exploitation agricole et habitations secondaires des grands propriétaires terriens, étaient toutes judicieusement positionnées, tenant compte des qualités de la géographie physique de leur territoire, des milieux et des reliefs décrits plus haut. Leur implantation dépendait d'orientations stratégiques telles que le fait d'être visible de loin tout en embrassant leurs terres du regard, à l'abri de l'eau d'inondation, sur la résurgence d'une source, et de tirer parti de la fraîcheur et fertilité d'un vallon sec, etc.

Elles étaient toutes également entourées de parcs et d'aménagements subtilement dessinés en fonction des caractéristiques topographiques et hydrographiques du terrain, sans doute pour signifier la puissance de la famille, mais surtout pour agrémenter leur site en y apportant de l'ombre, de l'eau et des espaces mêlant des fonctions d'utilité de la vie rurale, de loisir et d'esthétisation de la nature.

L'urbanisation récente s'est installée dans la trame des anciens domaines bastidaires bien souvent sans en tenir compte. Il reste malgré tout de ces structures historiques des éléments très prégnants dans le paysage communal, avec notamment un patrimoine arboré exceptionnel disséminé dans quasiment tous les quartiers de la commune.

La forêt comme projet de paysage

La forêt dans la fermeture des paysages.

On constate, comme partout en Provence, une progression des espaces forestiers. Elle est liée en grande partie à la déprise agricole et à la régression de l'élevage, à la disparition des pratiques traditionnelles de prélèvement de bois de chauffage, à l'abandon des espaces forestiers considérés comme des lieux de vie utiles dans l'économie de la vie quotidienne, au profit d'une conception qui définit les secteurs forestiers comme des «espaces naturels» protégés, ce qui justifie parfois la disparition pure et simple de leur gestion.

Cet abandon conduit en fait peu à peu à un appauvrissement des milieux forestiers (colonisation des derniers espaces ouverts, couverture végétale monospécifique) et à la perte de diversité des paysages et de biodiversité. La préservation d'espaces ouverts et d'une diversité d'essences forestières est pourtant importante également pour limiter les risques d'incendie, en particulier à proximité des secteurs urbanisés.

On retrouve trois essences principales caractéristiques dans la composition du couvert forestier de la commune : le pin d'Alep, le chêne vert et le chêne pubescent. Mais l'on constate une nette progression du pin d'Alep au détriment des autres essences. Adapté aux sols les plus secs et rocaillieux, il progresse aujourd'hui dans les vallons et sur les terrasses naturelles ou les restanques des piémonts. Le pin d'Alep a la faculté de se ressemer et de pousser plus rapidement que les autres essences, ce pourquoi sans gestion appropriée, il colonise les espaces délaissés et étouffe les chênaies. Le pin est un résineux, il dispense une ombre sèche qui, contrairement aux feuillus, n'améliore ni l'ambiance climatique par évapotranspiration, ni les qualités du sol sur lequel il s'installe par la décomposition des feuilles. De plus, ses aiguilles produisent un herbicide naturel qui empêche la pousse des variétés telles que les graminées à ses pieds (si le couvert ne reste pas suffisamment clair-semé) et il est très sensible au feu.

La question de la réappropriation des espaces forestiers est un enjeu paysager important pour la commune de Bouc-Bel-Air dont le bois communal très important témoigne d'une époque où la forêt était considérée comme un bien géré en commun pour bénéficier à la subsistance de tous les membres de la communauté villageoise. On observe sur le terrain des espaces entretenus par débroussaillage pour limiter les risques de propagation des feux. Mais au-delà de cette gestion orientée par la question du risque incendie, la forêt de Bouc-Bel-Air constitue un véritable terrain de projet de paysage pour la commune. La maîtrise foncière publique de vastes parcelles boisées (notamment aux abords du vieux village) est l'opportunité de réenvisager la forêt comme un lieu de vie pour les générations futures. La conception d'un plan de gestion ambitieux, pensé sur le long terme et intégrant la réouverture de certains espaces, la replantation de variétés nouvelles ainsi qu'une forme d'exploitation extensive respectueuse des rythmes de croissance des différentes essences, pourrait aller dans ce sens.



Un paysage à entretenir pour les générations futures

L'occupation humaine jusqu'à la fin du XXème siècle s'est faite avec et en fonction des milieux naturels caractéristiques du paysage local. Aujourd'hui, il semble que nous sommes à une période charnière où l'avenir du paysage communal est en suspens, car si la tendance de ces dernières décennies se poursuit, elle achèvera une transformation radicale du paysage local. On ne lira alors sur la carte ci-contre quasiment plus que deux grands ensembles caractéristiques: la forêt et la tache urbaine.



THÉMATIQUES PAYSAGÈRES

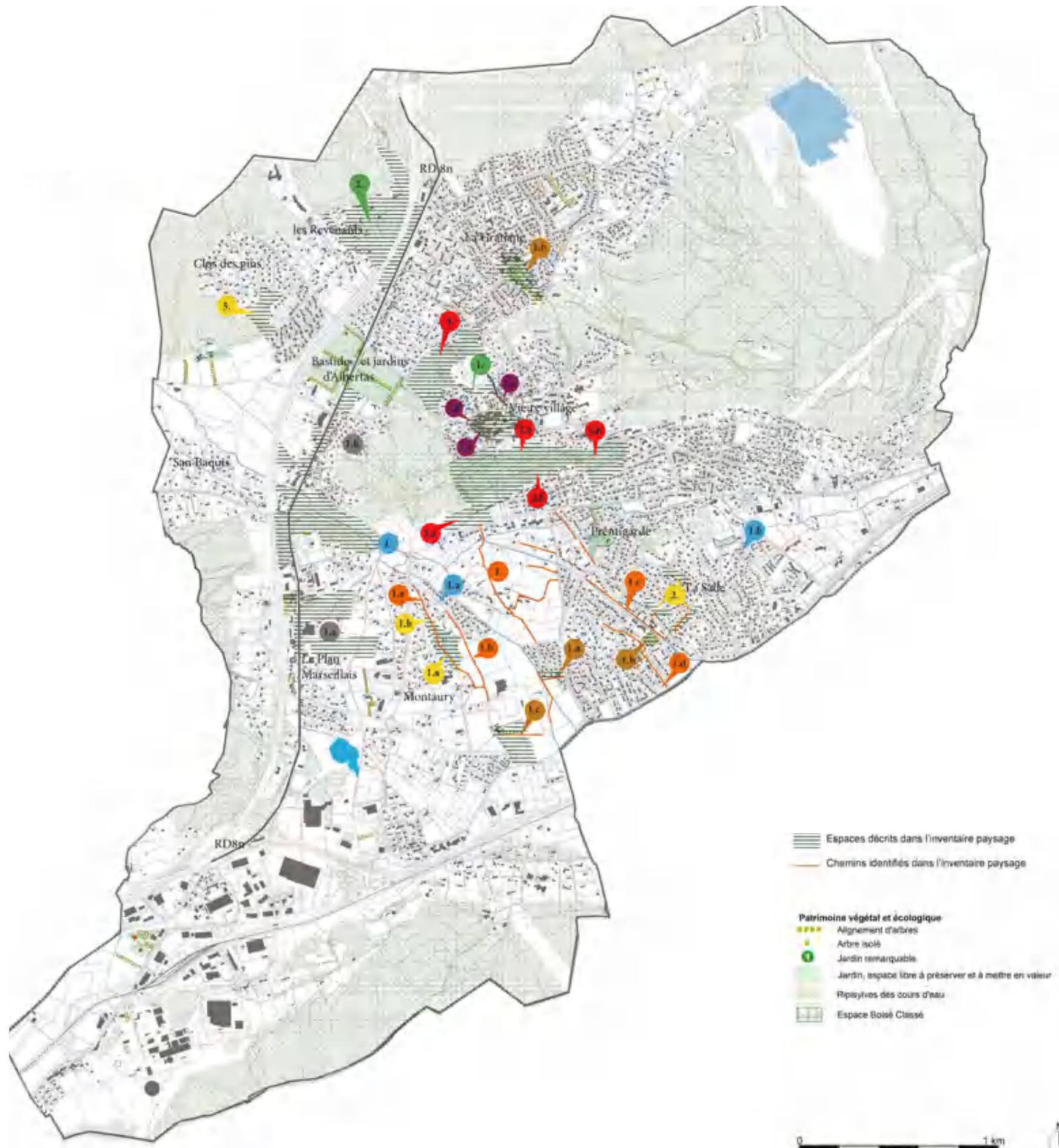
Organisation de l'inventaire

Les fiches suivantes sont classées suivant des thématiques dégagées du terrain et visent à décrire les situations paysagères remarquées parce qu'elles participent au caractère singulier de Bouc-Bel-Air et sont support ou vecteur de qualité de vie.

Chaque thème est représenté par une couleur et comporte des fiches numérotées. La carte ci-contre permet de situer sur le territoire communal les secteurs faisant l'objet d'une fiche. En fond de plan apparaissent le parcellaire, les Espaces Boisés Classés, ainsi que les jardins, alignements et ensemble végétaux remarquables repérés dans le projet de révision générale du PLU. Cette carte est reproduite en annexe au format A0 pour plus de précision et une meilleure lisibilité.

Les situations repérées sont décrites dans le texte et identifiées sur une série de photos. La description en présente les caractéristiques intéressantes à en retenir, non pas dans une visée de conservation patrimoniale figée à l'image d'un bâtiment historique, puisqu'un paysage est par définition vivant (et donc changeant) mais plutôt dans des logiques de reconnaissance, de respect, de pérennisation, d'entretien ou de réinvestissement contemporain potentiel des lieux. Et aussi parce que les structures paysagères héritées du passé sont parfois riches d'enseignement et peuvent inspirer nos modes d'aménagement contemporains.

Cet inventaire ne peut être tout-à-fait exhaustif tant la commune est étendue. C'est pourquoi sur certaines thématiques, on pourra s'inspirer ailleurs sur le territoire des situations exemplaires retenues et des principes décrits dans le présent document.



Thématiques paysagères, code couleur et n° de fiches correspondants	N° de page dans le cahier d'inventaire paysage
PAYSAGES MICROCOSMIQUES 1, 1.a, 1.b, 1.c	P.9
PAYSAGES DES VUES 1, 2	P.12
PAYSAGES DES PENTES 1, 2, 1.a, 2.b, 3, 1.a, 3.b	P.15
PAYSAGES DES COLLINES BOISÉES 1, 1.a, 1.b, 2, 3	P.21
PAYSAGES DES CHEMINEMENTS 1, 1.a, 1.b, 1.c, 1.d	P.26
PAYSAGES DE L'EAU 1, 1.a, 1.b	P.32
PAYSAGES DES BASTIDES 1, 1.a, 1.b, 1.c	P.37
PAYSAGE ROUTIER 1, 1.a, 1.b	P.42



PAYSAGES MICROCOSMIQUES

Les affleurements rocheux

1.

1.a

Disséminés dans le vieux village

Les résurgences de la roche sur lesquelles s'appuient parfois les constructions sont un motif récurrent dans le vieux village, lié à sa situation singulière en sommet de colline. Une végétation spontanée ou échappée des jardins (mousses, graminées, orchidées, iris... fréquemment accompagnés d'amandiers) s'y développe, formant des compositions qui rappellent les paysages microcosmiques des jardins japonais ou les décors des crèches provençales.

On peut regretter que dans certaines situations les aménagements récents (tels que les clôtures ou les murs) soient construits sans rechercher de dialogue avec ces éléments minéraux caractéristiques du paysage local.

Le recensement photographique présenté ci-contre n'est pas exhaustif. La présence de ces affleurements mérite d'être prise en compte et respectée dans les aménagements partout dans le village et notamment en bordure des espaces publics, car c'est la répétition de ce motif minéral et végétal qui participe à l'ambiance générale.



Derrière l'église, avenue du 21 avril 1915



Soubassement de l'avenue du 8 mai 1945 (limite de la parcelle 57)



Avenue du 8 mai 1945



Avenue du 8 mai 1945



Avenue du 24 avril 1915 (rocher du monument)
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13



Cours du ferrage (parcelles 43 et 44)



Parmi les affleurements rocheux deux ensembles de plus grande envergure caractérisent les deux entrées nord du vieux village. Ces ensembles méritent une attention particulière pour éviter leur dénaturation et leur enrichissement.

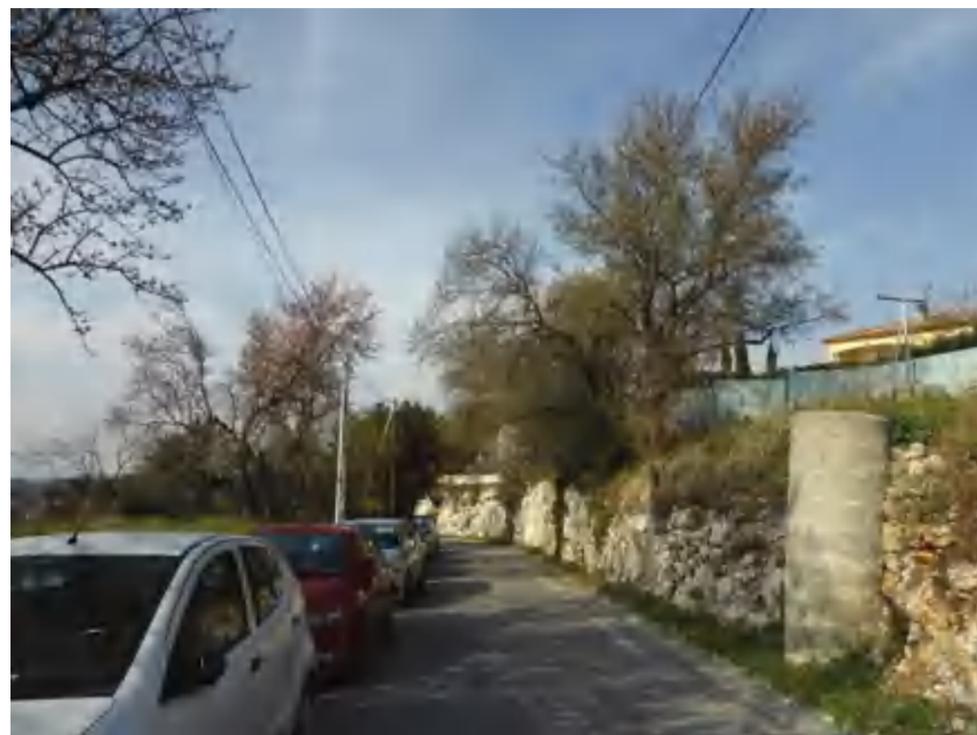
Il pourrait être envisagé de compléter la végétation existante avec des bulbes et des arbres fruitiers pour entretenir très simplement la mise en valeur de ces éléments marquants.

Le socle du vieux village

1.b



L'éperon rocheux vu depuis le cours du ferrage



Les enrochements de l'avenue d'Aix, à proximité du village, vue vers le nord
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13



Les enrochements de l'avenue d'Aix, au niveau des terrains de sport, vue vers le sud

Avenue d'Aix

1.c





PAYSAGES DES VUES



Belvédère nord du vieux village

1.

La langue de terre située en frange nord du vieux village, en surplomb du vallon sportif, est d'une grande valeur. Elle souligne la silhouette du village et permet de circuler d'une rive à l'autre du vallon en offrant une vue exceptionnelle vers le coteau du bois de Jussieu et même au-delà vers la plaine d'Aix. La simplicité de son occupation (herbage ponctué d'amandiers, quelques pins très espacés) en fait toute sa qualité. Elle doit être préservée de toute construction ou aménagement trop formel. Il est nécessaire par exemple de veiller aux extensions éventuelles sur certaines parcelles privées situées en partie sur cet espace. En revanche, il est nécessaire d'assurer son entretien de manière à éviter son enrichissement et la colonisation des pins.



Vue vers le coteau des Revenants et le bois de Jussieu



Le belvédère s'étire jusqu'à la rive ouest du vallon, vue vers les dernières maisons du village dont les parcelles occupent en partie l'espace à préserver



Vue depuis la rive ouest du vallon vers le belvédère
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13

Parking en bordure du belvédère : une situation d'exception à réinvestir ?



Vue depuis l'extrémité ouest du belvédère vers le village au sud-est, en contre-bas les terrains de sport
BOUC BEL AIR | INVENTAIRE PAYSAGE

La pente des Revenants

Visible depuis l'autoroute mais aussi depuis le vieux village, le piémont de la colline du Bois de Jussieu se distingue par ses grandes surfaces lisses, enherbées ou semées de céréales, tranchant avec la lisière sombre de la pinède qui occupe le sommet de la colline.

Ces espaces ouverts sont en fait concentrés à l'est du site, car dans sa partie ouest cette pente est déjà presque entièrement comblée par l'urbanisation. A l'extrémité est, où l'autoroute a coupé le vallon, se trouve une jolie bastide postée en surplomb du chemin entourée de ses champs.

Cet ensemble est en partie inscrit en zone agricole (à l'est) et en partie en 2AUC dans le règlement du PLU. Les espaces ouverts sont donc préservés de toute construction. Dans la partie ouest du secteur, potentiellement concernée à long terme par une densification urbaine il conviendra de veiller particulièrement à une réflexion fine quant à la forme de cette urbanisation de façon à ne pas gommer tout-à-fait le relief et à tenir compte de la forte covisibilité de ces espaces.



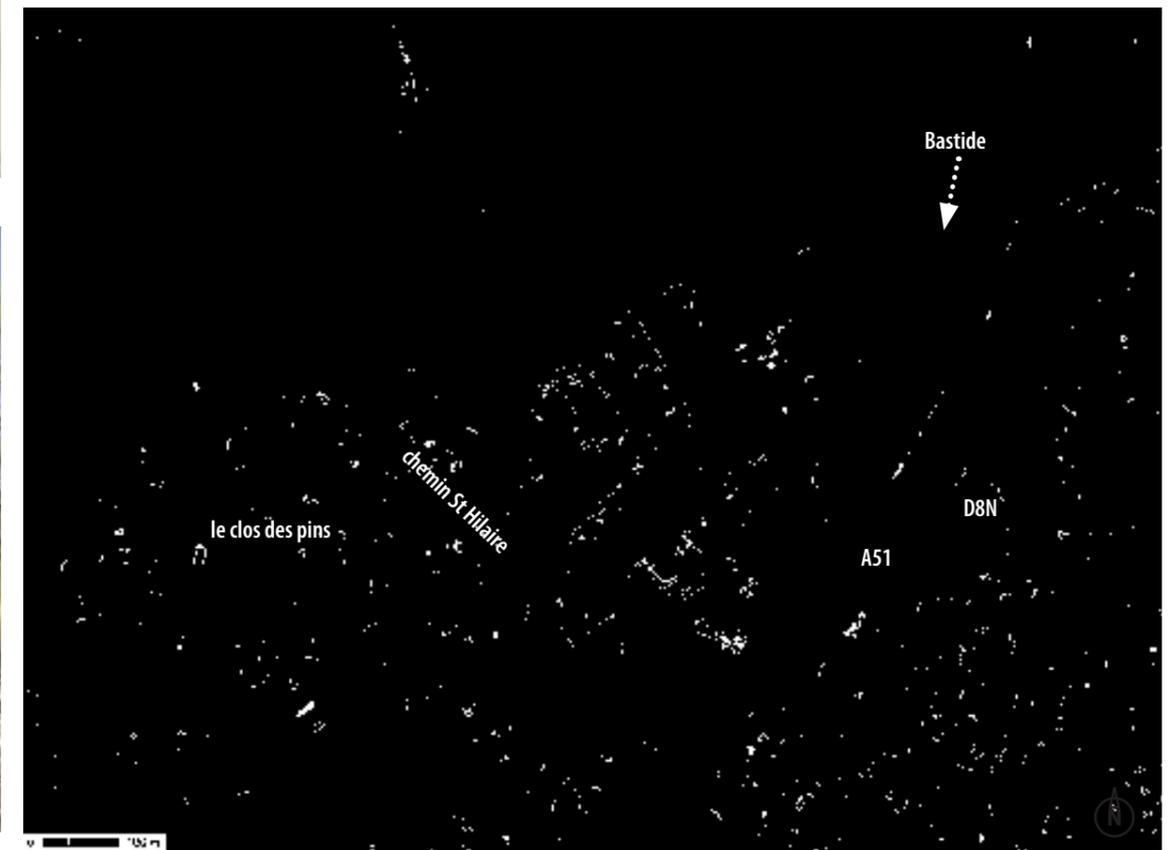
La pente des Revenants vue depuis le belvédère nord du vieux village



La bastide



Constructions isolées récentes sur la pente





PAYSAGES DES PENTES



Descente sur la pente ouest du vallon par le bd Guynemer



Vues vers le versant est du vallon



Chênaie verte
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13



PAYSAGES DES PENTES

Chênaies sur les pentes du vallon sportif

1.

Le vallon sec dans lequel sont installés les terrains de sport offre un cadre d'une qualité exceptionnelle à ces équipements publics. On y trouve une chênaie verte assez homogène, ponctuée de groupes de petits chênes pubescents et très rarement de quelques pins. Cet ensemble est déjà d'une grande qualité mais il faut en plus imaginer ce qu'il sera lorsque ces arbres auront atteint un port majestueux.

Ces espaces sont protégés par leur inscription en zone naturel au PLU. Leur protection doit s'accompagner d'une réflexion sur leur entretien de façon à pérenniser la chênaie et à permettre à une partie de ses sujets d'atteindre leur maturité. Les chênes verts sont des arbres à croissance très lente, ils peuvent être rapidement concurrencés par les pins. Le débroussaillage est déjà pratiqué dans ces espaces mais des éclaircies mesurées seront également nécessaires sur le long terme pour accompagner le développement forestier.



Le coteau au sud du vieux village

2.

Le verger ensauvagé au pied du vieux village

2.a

La coteau (en zone N du PLU) situé au sud du vieux village, en bordure des terrains de pétanque, présente un dégagement ouvrant sur le panorama remarquable de la plaine des vallats et des contreforts du massif de l'Etoile.

On y trouve une végétation arbustive espacée où se mêlent un maquis aéré et probablement les restes d'un ancien verger (oliviers, amandiers, mélangés à quelques chênes verts et pistachiers). Mais les pins d'Alep ont commencé à coloniser cet espace, entraînant sa fermeture progressive, qui risque à terme de gommer tout-à-fait ce paysage caractéristique du village perché. Depuis la plaine cette ouverture est encore lisible de loin, elle signale la présence du vieux village. Par ailleurs, le coteau est sillonné de nombreux chemins de chèvre, témoignant d'une pratique toujours bien présente de cette colline.

Ce paysage de pente mérite d'être soigné pour ne pas laisser un couvert forestier uniforme s'y installer et de manière à en mettre en valeur l'aspect et l'esprit d'un jardin ensauvagé, où se cotoient essences domestiques et sauvages (en favorisant les essences fruitières, la végétation basse de maquis et la ponctuation des chênes verts).



Une végétation mêlant essences sauvages et domestiques



Panoramas sur les collines de la Salle, la plaine des vallats et les contreforts de l'Etoile



Depuis la plaine l'ouverture est encore perceptible mais sérieusement menacée par la progression des pins

N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13





Les pins gagnent sur la garrigue



A l'arrière du lotissement l'Escaillon, mousses, sedum et thym sur un affleurement calcaire



Bosquet de chênes verts
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13

Traces de restanque et d'oliviers, fruitiers plantés par un habitant de l'Escaillon

La pente sèche

2.b

Plus au sud (en zone N du PLU), la nature de la pente change. La roche est souvent affleurante et l'on traverse des espaces de garrigue dense par un réseau de petits chemins qui quadrille la pente du haut en bas et d'est en ouest. On y observe par endroits des restes de restanques et les traces d'anciennes petites oliveraies.

On y croise des promeneurs et on décèle parfois en lisière des habitations une appropriation bienveillante de ces franges sauvages par les riverains : petite plantation de fruitiers, récolte et rangement de bois mort. Son accessibilité aisée aux riverains en fait un lieu de vie précieux dans la ville. Les cheminements permettent de relier à pied les lotissements de la plaine au vieux village perché.

Sur les bords la forêt secondaire s'installe et au coeur de la garrigue les jeunes pins se disséminent déjà. Sans contrôle ils risquent peu à peu de l'envahir tout-à-fait.





Terrasse enrichée le long de la D60a, pin remarquable devant une jolie maison abandonnée entourée d'arbres fruitiers



De beaux bouquets d'arbres visibles depuis la D59



Limite entre la terrasse et la colline sèche marquée par la roche et le changement de végétation : un lieu précieux d'interaction entre milieux différents

PAYSAGES DES PENTES

Les terrasses des piémonts

3.

Les piémonts des coteaux présentent une structure paysagère caractéristique en terrasses, plus ou moins larges et étendues. Celles-ci sont tantôt présentes naturellement grâce aux résurgences calcaires du relief, tantôt aménagées par les hommes avec des restanques (murets de pierre sèche) permettant de retenir la terre arable. Cet aménagement de la pente est d'une grande ingéniosité. Il favorise l'infiltration de l'eau (qui ruissellerait sur la pente), évite le ravinement et accumule les fines transportées par l'eau. Les murs en pierre sèche laissent passer l'eau, favorisant le drainage du terrain. La pierre accumule la chaleur le jour et la restitue la nuit, ce qui contribue à créer un microclimat favorable à la végétation en place. En plus des haies ou structures arborées qui accompagnent parfois le pied de la restanque, les anfractuosités des murs abritent une faune et une flore riches et spécifiques, indispensables à l'équilibre écologique et utiles aux cultures. C'est donc tout un écosystème qui est généré par cette structure paysagère simple, construite avec les pierres présentes en excès sur le terrain. La construction des lotissements gomme malheureusement ces structures caractéristiques d'une domestication intelligente des paysages de pente. On en trouve cependant encore quelques exemples, notamment sur le piémont du coteau au sud du vieux village.

3.a

Terrasses à l'abandon autour de la D59

Cet ensemble de terrasses réparties de part et d'autre de la D59, et en bordure de la D60a, marque le pied du coteau et le départ de la route sinueuse vers le vieux village. C'est un espace de transition particulièrement intéressant du point de vue de la biodiversité entre la colline sèche et les vallats situés en conterbas de la D60a. On y trouve des vieux arbres à préserver (chênes verts notamment). Le maintien de ces espaces ouverts devenus rares et de l'ambiance paysagère rurale autour du chemin de la Baume du Loup sont importants. Cela nécessiterait la mise en place d'une activité de petite agriculture adaptée (pâturage, verger, jardins potagers) ou simplement un entretien régulier de la prairie pour éviter l'enfrichement et la fermeture de ces espaces qui marquent aussi le seuil de l'entrée sud du vieux village. L'ensemble en zone N du PLU, excepté l'extrémité est de la parcelle 128 en zone UC, une parcelle dont l'enjeu paysager est à prendre en compte.





Petite terrasse cultivée au sud, bordée par une rigole et un bourrelet arboré



Grande terrasse cultivée au sud ouverte vers le massif de l'Etoile



Restanque bordée d'une lisière de chênes au nord de la grande terrasse sud



Terrasse intermédiaire avec l'édicule d'une noria en fond de parcelle



Terrasse en verger et potager, au fond l'habitation sur la terrasse supérieure



Fronaison des pins en lisière de la D60

Restanques cultivées au sud-est du vieux village

3.b

Cet ensemble de restanques, situé en contrebas de la route D60 au sud-est du vieux-village, est un des derniers et rares témoins de ce système traditionnel d'aménagement des pentes en lien avec l'exploitation vivrière du piémont des collines.

On se sent abrité et isolé du reste de la ville dans cet écrin cultivé, protégé au nord par la paroi rocheuse surmontée d'une lisière de grands pins qui soutient la D60. Lové dans les espaces sauvages calcaires, l'ensemble du site présente un bel exemple d'une succession de terrasses naturelles et de terrasses aménagées par l'homme. On y jouit vers le sud d'une vue grandiose sur les frondaisons de l'Etoile. Ce site est exceptionnel parce qu'ici les terres sont encore cultivées, en polyculture de surcroît (verger, potager, céréales), mais aussi par sa superficie et le fait que l'on peut y observer une succession de restanques. On y trouve également sur la troisième terrasse, l'édicule d'une noria. Les espaces ouverts des cultures ou des terrasses naturelles doivent être maintenus autant que possible.

Dans le cadre de l'urbanisation potentielle des deux terrasses au sud du site, l'aménageur devrait tenir compte de l'ensemble remarquable dans lequel il s'inscrit, et respecter, voire s'inspirer, des structures paysagères existantes sur le site. Le maintien d'espaces ouverts structurants l'urbanisation, le ménagement de perméabilités visuelles et de circulations devraient être étudiés afin de concilier urbanisation et qualité des lieux. Les murs de restanques présentent des signes de dégradation et mériteraient d'être restaurés en respectant la technique de la pierre sèche (qui n'est pas plus coûteuse que le béton). Les structures de lisières arborées (pins le long de la D60, lisière de chênes au nord de la grande terrasse au sud) doivent être maintenues et entretenues. La préservation du fossé d'irrigation arboré marquant la limite entre la 1ère et la 2ème terrasse au sud, mériterait également d'être étudiée. L'ensemble est en zone N du PLU, excepté les parcelles 112, 102 et 88 en zone 2AU, des parcelles dont l'enjeu paysager est à prendre en compte.



PAYSAGES DES COLLINES HABITÉES

La colline Montaury

La pinède

Sur la colline de Montaury ce bois est quasi exclusivement composé de pins d'Alep. Visible de loin, la masse sombre des pins signale la colline depuis la plaine ou depuis le belvédère du vieux village. Il est traversé par le chemin de la transhumance, mince accès entre les parcelles privées clôturées. Les parcelles boisées sont situées à l'arrière des habitations installées sur les piémonts de part et d'autre de la colline, ou des équipements publics plus au sud.

Ce boisement compris dans une zone UC, est en partie seulement classé en EBC au PLU. Ce boisement est de petites dimensions, à l'échelle du petit relief de Montaury, il est nécessaire de veiller à ce que sa surface ne soit pas réduite davantage par l'urbanisation. D'autre part, afin de préserver la qualité de cette promenade il est important que les clôtures bordant le chemin de la transhumance (si il est nécessaire de les maintenir) n'occulent pas la vue à travers le sous-bois.



Depuis le chemin de la transhumance, les clôtures transparentes permettent de percevoir le sous-bois malgré que l'on n'y ait pas accès



Le boisement n'est pas très large et contenu à l'intérieur de propriétés dont les constructions gagnent sur le coteau de la colline



Vu depuis le chemin du Baou Trouca le boisement couronne la colline Montaury





Le long du chemin de la transhumance les chênes blancs à l'intérieur des propriétés privées



Le long du chemin de la transhumance les chênes blancs à l'intérieur des propriétés privées



L'entrée du chemin de la transhumance est encadrée par les groupements de chênes blancs

N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13

Les chênes de la colline Montauray

1.b

Sur la colline de Montauray à l'orée du bois de pins, la section nord du chemin de la transhumance est bordée de nombreux chênes. Ces sujets, dont certains ont un port remarquable, sont presque tous situés dans les parcelles privées, souvent très proches des limites de propriétés. Il est impératif de veiller à ce que ces arbres qui malgré l'urbanisation excessive, parviennent à maintenir l'ambiance particulière de ce micro-relief, ne soient pas abattus, y compris les sujets plus jeunes qui assureront le renouvellement à long terme de cette petite chênaie disséminée.

Ces arbres sont compris dans une zone UC au PLU.



Lanières boisées de la colline de La Salle

Sur la colline presque entièrement urbanisée de La Salle, il subsiste de rares espaces boisés non lotis de dimensions généreuses. Ces bois composés de pins, chênes verts et pubescents sont d'un grand intérêt pour la qualité de vie du quartier de la Salle. D'une part pour leur qualité d'espaces de nature significatifs dans la ville, mais aussi parce qu'ils sont les seuls lieux d'agrément restants accessibles au public sur la colline. Alors qu'ici les habitations sont desservies par des voies sans trottoirs, ces lanières boisées sont les seuls endroits où l'on puisse circuler librement à pied. On y observe d'ailleurs les traces de cheminements informels, qui témoignent d'une pratique spontanée de ces lieux comme traverses piétonnes, lieux de promenade ou de jeu pour les enfants.

Ces boisements sont classés en EBC au PLU, et sont sur des parcelles communales.



Chemins informels sur la pente boisée reliant la colline résidentielle et le centre du quartier La Salle (entre les rues Edmond Rostand et Blaise Pascal)



Talus en terrasses couvert de chênes le long du bd. Jean Perrin
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13

Accès à une traverse boisée par la rue Joachim du Bellay



Espace public du Clos des Pins



Sur ce versant du relief presque entièrement urbanisé, où même les voiries de la résidence du Clos des Pins sont privatisées, on remarque un espace public d'une grande qualité. Ce lieu est remarquable par l'élégante simplicité de son aménagement et le soin manifeste apporté à son entretien. Il est composé d'une esplanade abritée sous le couvert de grands pins et, sur la pente ouvrant vers la plaine de San Baquis, d'un vaste espace enherbé ponctué de bouquets de chênes verts. Il est accessible par un chemin de chèvre depuis le lotissement situé en contrebas. Il doit être précieusement préservé comme un rare espace commun de vie interquartiers, demeurant ouvert, non clôturé et accessible à pied.

Cet espace est en partie en zone N et en partie en zone UCb du PLU, et sur des parcelles communales..

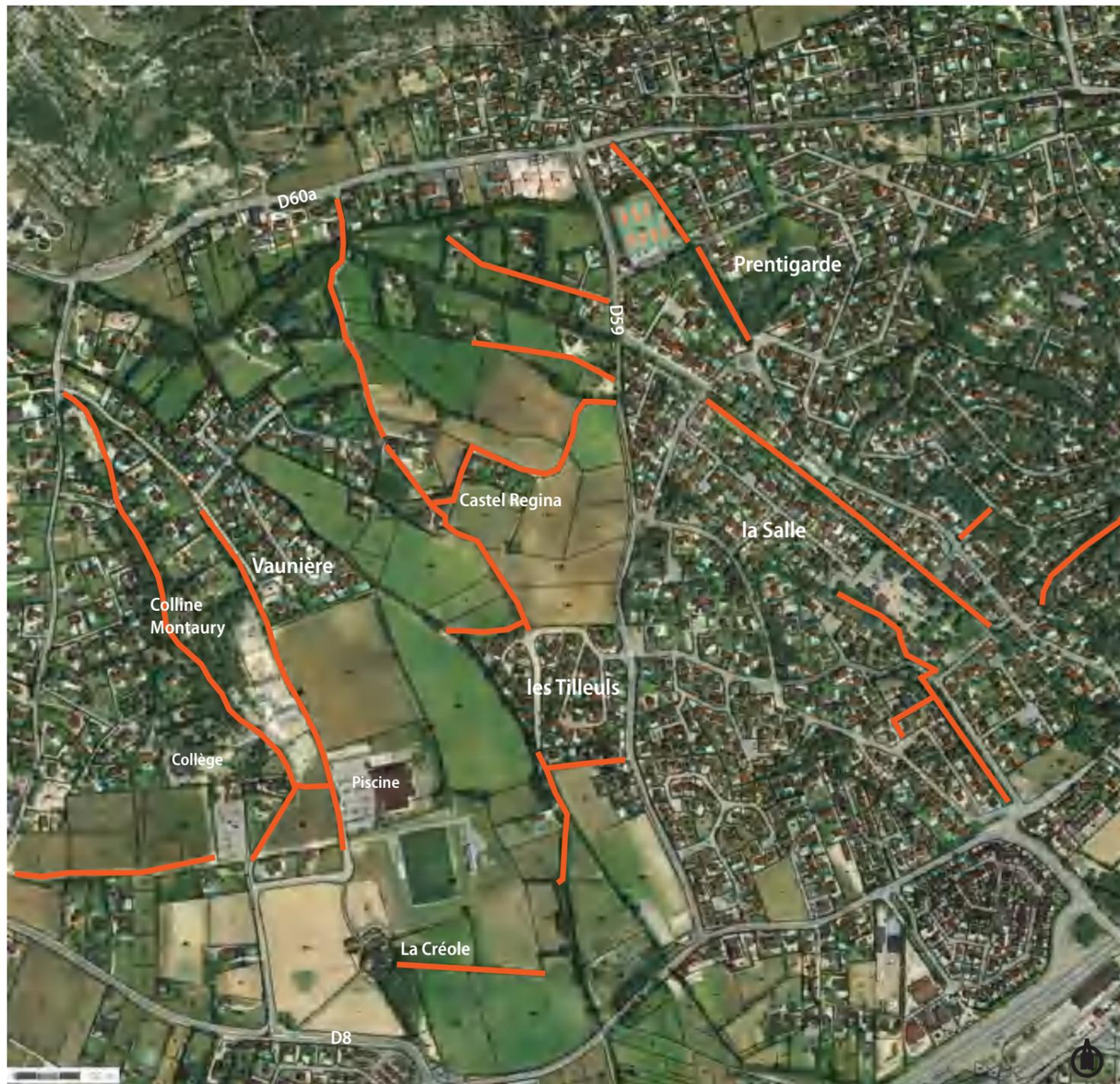
Esplanade abritée sous le couvert de grands pins au coeur du lotissement du Clos des Pins



Sur la pente un vaste espace enherbé ponctué de bouquets de chênes verts ouvrant vers la plaine de San Baquis

PAYSAGES DES CHEMINEMENTS

Les chemins de la plaine des Vallats 1.



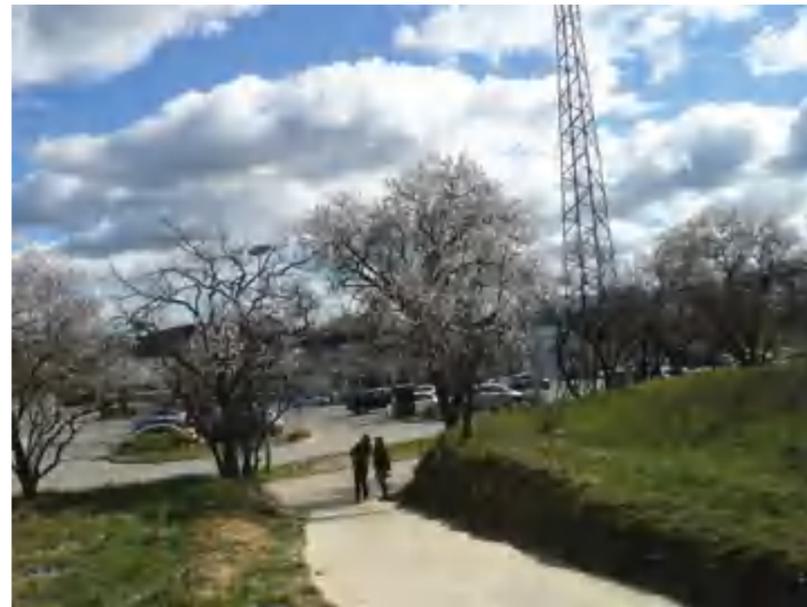
L'une des conséquences de l'urbanisation diffuse de Bouc -Bel-Air est la généralisation des déplacements automobiles dans les pratiques quotidiennes. Une partie des anciens chemins agricoles ont été transformés en routes, souvent difficilement praticables par les piétons. Cependant, il existe encore des chemins permettant de silloner à pied de grands pans du territoire, notamment dans la plaine.

Lorsqu'on les met en évidence sur la carte, on découvre comment ces chemins constituent un réseau de circulation parallèle, qui pourrait être complété afin de relier les différents quartiers entre eux.

Ces chemins, souvent judicieusement implantés par rapport au relief ou à un cours d'eau, offrent de beaux parcours de découverte à travers la diversité des paysages communaux. Leur préservation et leur maintien comme circuits dédiés en priorité aux piétons est d'un grand intérêt pour la commune. Il est capital pour la vie communale de favoriser autant que possible les déplacements doux dans les pratiques quotidiennes et que les habitants puissent se familiariser avec leur territoire en faisant l'expérience de l'arpenter.



Le chemin traverse des ambiances contrastées : chênaie clairsemée dans les jardins privés, au couvert sombre de la pinède



Au débouché du chemin au niveau de la piscine, une ouverture sur le paysage de la plaine

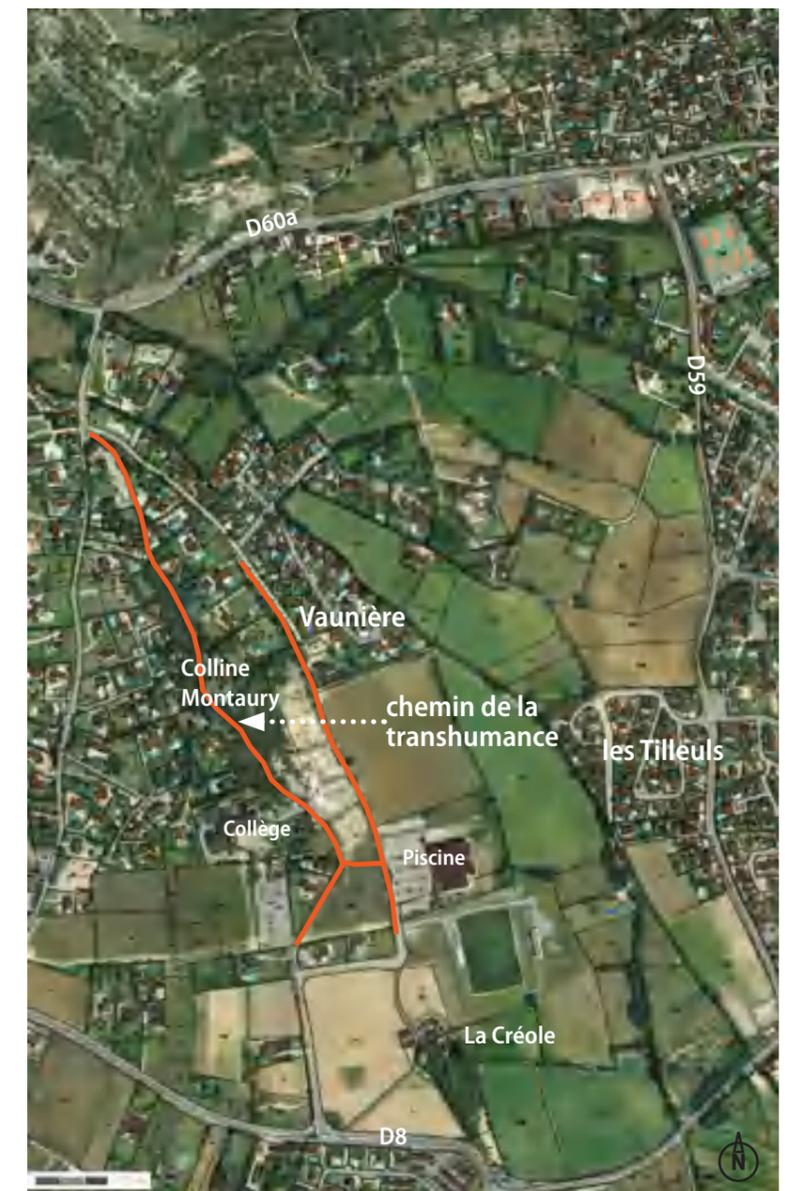


Au débouché du chemin au niveau de la piscine, une ouverture sur le paysage de la plaine

Chemin de la transhumance

1.a

Le chemin de la transhumance commence au niveau de la rue du Baou Trouca et sillonne la crête de la colline Montaury jusqu'au niveau de la piscine et du collège. On passe ainsi dans des ambiances très contrastées : d'une chênaie clairsemée au milieu des jardins d'habitations, au couvert sombre de la pinède, puis on surplombe le vaste panorama de la plaine et des différents reliefs qui la bordent. Au débouché du chemin, on découvre une belle vue sur le paysage de la plaine. Les espaces traversés au débouché de ce chemin sont en zone 1AUD-3 au PLU, l'enjeu paysager des vues ouvertes depuis le chemin sur la plaine est à prendre en compte.





Chemin du Baou Trouca

1.b

Aux confins du quartier de Vaunière, au bout de la rue du Baou Trouca, la route qui longe le piémont de la colline Montaury devient un chemin de terre, menant jusqu'au groupe scolaire et à la piscine. A son extrémité dans le quartier de Vaunière, le chemin est bordé d'un fossé encadré par des chênes somptueux, avant de dessiner la lisière de la plaine.

Au bout du quartier de Vaunière, le chemin est accompagné d'un fossé et d'alignements remarquables de grands chênes



Le chemin dessert les équipements municipaux tout en offrant une vue très ouverte sur le paysage de la plaine, vue au niveau d'un terrain de sport



Le chemin dessert les équipements municipaux tout en offrant une vue très ouverte sur le paysage de la plaine, vue au niveau du groupe scolaire





La végétation évolue le long du vallat : alignement remarquable de platanes à proximité du centre du quartier à un aspect plus sauvage de roselière



Certains platanes présentent des signes de faiblesse voire de mauvaise santé, notamment liés aux élagages sévères répétés



Le cheminement piéton s'achève sur le pont du vallat de Babol

N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13

Les chemins de La Salle

1.c

A la Salle on trouve des exemples intéressants de chemins remarquables par leur situation topographique et leur accompagnement arboré, très pratiqués comme dessertes piétonnes de ce quartier étendu.

Sur la rive droite du vallat de Babol les habitations ont été construites à distance et un chemin a été aménagé permettant de relier les premiers lotissements à proximité de la D59 au petit centre commercial et aux équipements publics du quartier.

La promenade est agrémentée par la végétation du vallat. La composition de la ripisylve évolue le long du chemin, d'un aspect plus sauvage jusqu'à une forme plus structurée à l'abord du centre. Ce chemin et cet alignement de vénérables platanes sont des restes du domaine bastidaire d'Heyriès, tous deux visibles sur les cartes d'Etat Major du XIXème siècle. Cette structure paysagère historique est précieuse et joue un rôle important dans la vie contemporaine du quartier.

Les platanes sont manifestement élagués pour ne pas évoluer en port libre, sans-doute du fait de leur proximité avec les équipements de l'école. Certains sujets présentent des signes de faiblesse, voire de mauvaise santé, peut-être liés à ces tailles sévères et répétées. Si l'élagage est vraiment nécessaire, il est important qu'il soit réalisé avec le plus grand soin. Il serait sans-doute judicieux de prévoir un diagnostic phytosanitaire de ces arbres appartenant au domaine public par un professionnel arboriculteur. Ce diagnostic permettrait de déterminer les sujets nécessitant une intervention ciblée et de poser les premières bases d'une réflexion sur le renouvellement progressif de cet alignement.





Chemin en talus le long de la rue Auguste Renoir



Espaces publics piétons derrière l'ancienne bastide, en arrière plan les pins de la collinette de la chapelle oecuménique



Les abords de la chapelle oecuménique



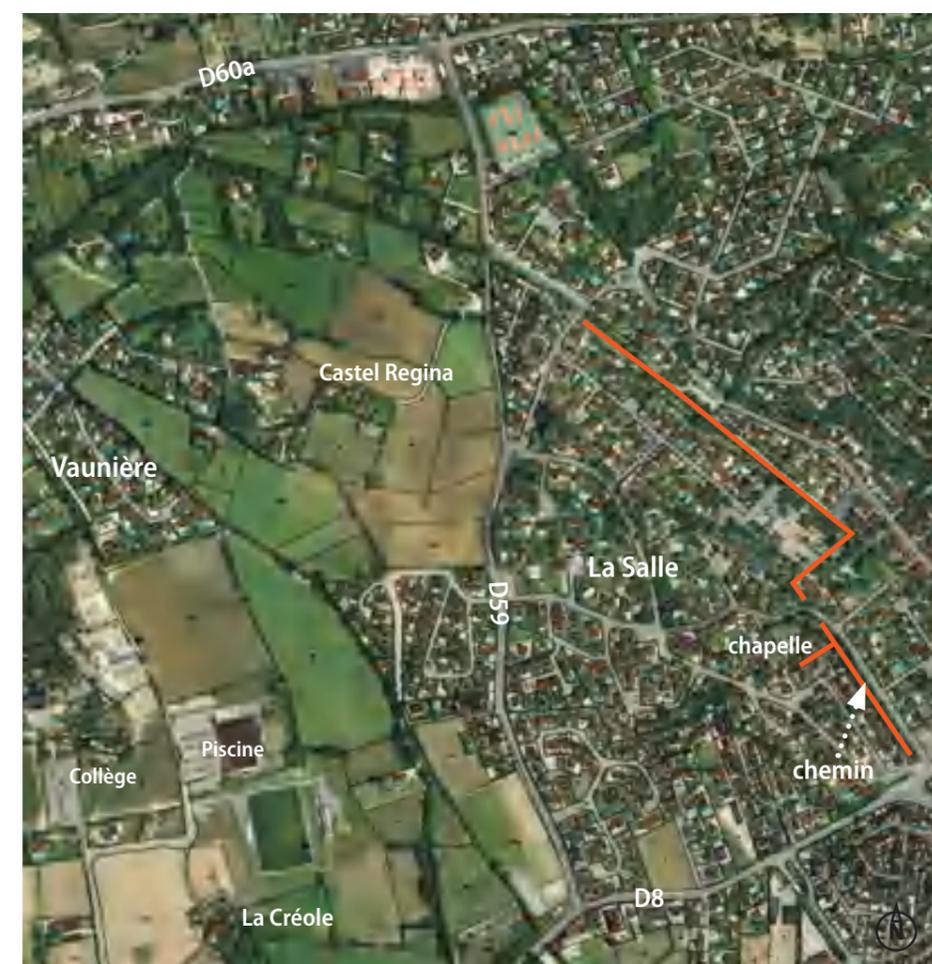
Chemin au bord de la colline de la chapelle oecuménique

1.d

On peut cheminer le long de la rue Auguste Renoir au pied de la petite colline sur laquelle est érigée la chapelle oecuménique désaffectée. Le chemin est implanté en talus, en surplomb par rapport à la rue, et serpente dans une belle épaisseur boisée de feuillus, alors que plus haut des pins d'Alep signalent le relief. Cet ensemble hérité du passé campagnard et forestier des lieux est à préserver et entretenir avec soin, il participe au caractère singulier et à l'agrément du quartier.

On peut y accéder depuis un espace public situé à l'arrière de l'ancienne bastide devenue bâtiment municipal. Ces aménagements piétons plus récents sont importants mais ne présentent pas les mêmes qualités que la structure paysagère décrite plus haut. Ils pourraient être améliorés, notamment en terme de couvert arboré avec des essences plus adaptées.

Depuis le chemin, on peut également accéder aux espaces extérieurs qui entourent la chapelle oecuménique. Ce petit square isolé est planté de beaux sujets à conserver. Ce lieu qui semble un peu oublié, présente un potentiel intéressant. Moins enclavé, et si le bâtiment de la chapelle retrouvait une nouvelle vocation, cet endroit pourrait devenir un lieu de vie agréable du quartier.





PAYSAGES DE L'EAU



Les rives des vallats et des fossés



Vue depuis le belvédère au bord de la place centrale du vieux-village : les ripisylves des vallats animent la plaine

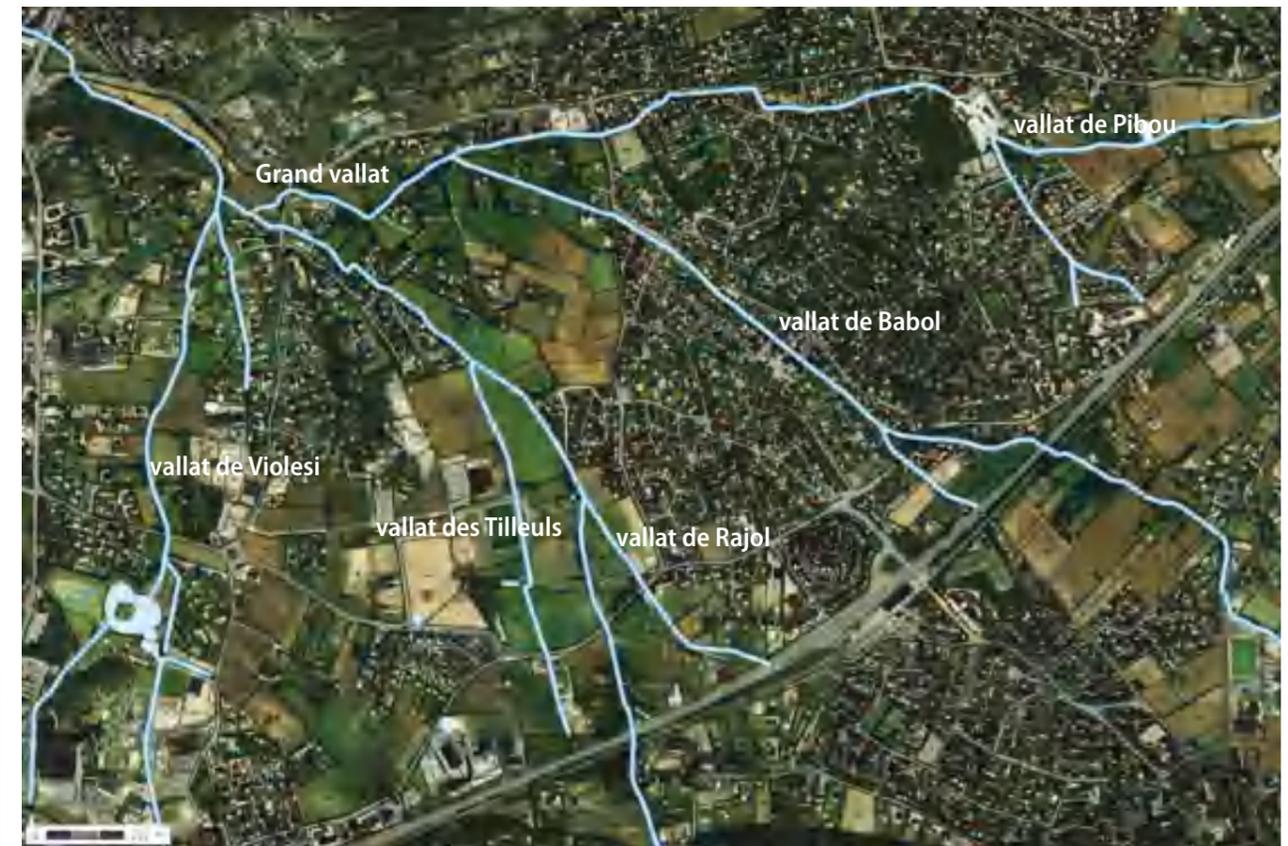
Les vallats et fossés sont l'essence même du paysage de la plaine. L'eau a sculpté cette étendue et fertilisé son sol durant des millénaires et les hommes se sont efforcés durant des siècles à guider, stocker l'eau, s'en protéger aussi, pour cultiver ces terres arables.

Les ripisylves (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives) qui accompagnent les cours d'eau et les fossés scandent le paysage de la plaine. Ces grandes masses végétales linéaires, reconnaissables de loin, sont des points de repère qui guident notre lecture topographique des lieux.

Ces épaisseurs végétales aux feuillages variés, plus ou moins touffues, plus ou moins hautes, découpent la plaine en différents quartiers, elles animent les étendues agricoles et leurs couleurs claires contrastent avec les boisements sombres des collines.



Fronaisons des vallats au pied de la colline du vieux-village, vues depuis le parking de la piscine



Fronaisons du vallat de Rajol, depuis la D59



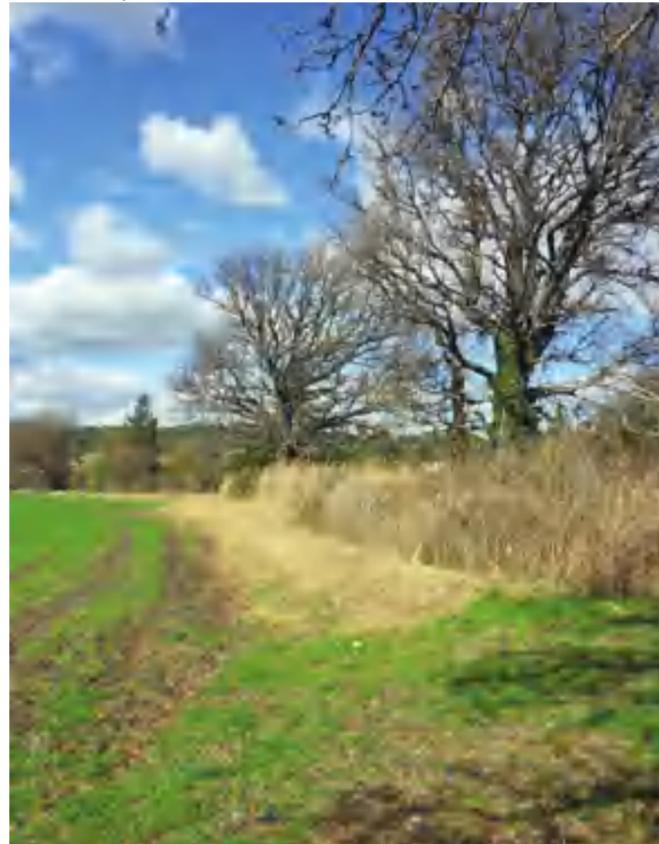
Saules, quartier de Vaunière



Roselière, quartier de la Salle



Peupliers blancs, vallon de Rajol



Chênes, vallon de Rajol



Frênes et saules, mare derrière la piscine
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13



Peupliers d'Italie, au bord de la D60a

Diversité des ripisylves

Les ripisylves sont parfois composées uniquement de roselières. Dans les parties boisées la strate haute est dominée par les Peupliers blancs ou noirs, accompagnés de Frênes à feuilles étroites, Saules blancs, Ormes champêtres, Erables negundo, Erables champêtres, Aulnes glutineux. On retrouve également très souvent le Chêne, en beaux groupements de sujets ou ponctuellement isolés en plein champs. A proximité d'anciens domaines de bastide, la rive est parfois plantée de platanes en alignement. Le sous bois arbustif est caractérisé par les espèces suivantes : fusains, troènes, cornouillers sanguins, sureaux noirs, aubépine. Enfin, la strate basse est composée de Ficaire, Monnaie du pape, Houblon, Orties, Arum d'Italie, Lierre et Clématite...

Ces espaces rivulaires sont des milieux humides, rares dans nos climats méditerranéens, très riches en termes de biodiversité. Ils forment des couloirs écologiques, nécessaires à la subsistance et aux déplacements des espèces de la faune sauvage. La ripisylve joue aussi un rôle important de stabilisation des berges et d'assainissement de l'eau (dénitrication des eaux de ruissellement et de la nappe superficielle).

Lorsqu'on leur en laisse la place, les rives des vallats ménagent des coupures vertes qui attirent les oiseaux et améliorent le confort climatique au coeur des quartiers urbanisés. Ces espaces méritent d'être mis en valeur et intégrés comme des éléments structurants dans le dessin et l'aménagement des espaces urbains.



Les chemins de l'eau à Vaunière

Le quartier de Vaunière s'est construit autour du vallat des Tilleuls. En partie effacé par l'urbanisation le cours d'eau est cependant perceptible à certains endroits. Notamment à l'entrée du quartier, où il borde un petit espace public le long de la rue Baou Trouca. Ce lieu pourrait être valorisé d'avantage et la rive enrichie d'essences hydrophiles pour caractériser agréablement cette entrée de quartier. Plus loin, on remarque dans la rue Sainte-Victoire, un groupe de chênes remarquables qui marquent à nouveau le passage du vallat.

Entre la colline Montaury et le quartier de Vaunière, la rue du Baou Trouca est longée par un fossé accompagné de structures végétales différentes à mesure que l'on progresse dans la rue. Un bosquet de petits chênes sur un talus au début de la rue, des arbres isolés en limites de parcelles bâties, puis la rive du fossé s'élargit en une bande enherbée ponctuée d'arbres et enfin cette bande devient un chemin bordé par un double alignement de très beaux chênes. Cet ensemble, doit être préservé et si possible remis en valeur dans les sections où le traitement des limites des parcelles privées a ignoré la présence du fossé et détruit la flore qui l'accompagnait.

Plus loin, aux abords de la piscine on remarque un fossé, une mare et une zone humide à proximité du vallat. Tous ces éléments liés à l'eau mériteraient d'être mis en valeur, ces structures paysagères préexistantes présentent un fort potentiel, mieux considérées, elles pourraient participer à agrémenter les abords des équipements publics.



Alignements de chênes remarquables le long du fossé du Baou Trouca



Fossé du Baou Trouca



Espace public à l'entrée du quartier de Vaunière (rue du Baou Trouca)

Grands chênes signalant le passage du vallat rue Ste Victoire



Vallat de La Salle est

A l'est du quartier de la Salle, les lotissements se sont développés autour d'un second vallat. Ce dernier est visible le long de l'avenue Racine. Cette situation en bordure d'espace public est intéressante mais insuffisamment exploitée. Elle gagnerait à être mise en valeur d'avantage pour participer à donner un caractère singulier à cette frange du quartier. Un groupe de grands peupliers blancs, essence caractéristique des ripisylves, témoignent de la structure arborée qui accompagnait ce cours d'eau avant la construction du lotissement. Ce beau groupement pourrait être complété par de nouvelles plantations d'arbres sur cette bande enherbée qui a tout le potentiel d'un joli petit espace public au coeur d'un lotissement où ce type de lieu permettrait aux habitants de se retrouver en commun.

Plus au nord dans le prolongement de la rue, on regrette que la présence du cours d'eau dans le tissu urbain soit complètement niée. À cet endroit, l'accès au vallat a été clôturé et ses berges réduites voire entièrement absorbées par les parcelles privées qui ont été implantées en ignorant totalement la présence du ruisseau. Les limites de propriété sont si proches que toute trace de la végétation de ripisylve a disparu et aucun jardin ne s'ouvre sur lui.

À l'est du quartier, au bord du chemin Joseph Roumanille, l'ouverture des parcelles agricoles permet d'observer les belles frondaisons de la ripisylve encore sauvage du vallat qui borde le lieu-dit Leï Morts.



Un groupe de grands peupliers blancs en bordure du vallat



Le vallat dépourvu de ripisylve au bord de l'avenue Racine



Le vallat clôturé au bout de l'avenue Racine



La ripisylve sauvage du vallat de Pibou au bord des champs de Leï Morts





PAYSAGES DES BASTIDES





Platanes, quartier des Tilleuls



Peupliers et chênes, quartier de La Gratianne



Platanes, quartier de La Gratianne



Dans presque tous les quartiers de la commune, les arbres remarquables sont les derniers témoins d'anciens domaines bastidaires démantelés. Bien souvent ces sujets ont été conservés au milieu des nouvelles constructions et intégrés aux espaces extérieurs de résidences privées ou aux jardins des lotissements. Cependant, trop souvent ils l'ont été sans prendre garde au fait qu'un arbre n'est pas un objet mais un être vivant avec des besoins et un comportement biologiques spécifiques. On observe notamment à plusieurs reprises des arbres remarquables sur ou au bord des limites de propriétés maladroitement intégrés à la clôture, et bien trop proches des constructions compte tenu de leur taille. Ces arbres sont souvent abîmés, et ils deviennent vite gênants, on leur fait alors subir des tailles trop sévères, ce qui fragilise encore l'arbre déjà éprouvé par ses nouvelles conditions de vie (imperméabilisation et compactage des sols). Ces arbres parfois complètement déformés par des élagages drastiques perdent leur beauté, déperissent et risquent de devenir dangereux.

Ce constat nous amène à nous interroger plus généralement sur la manière d'intégrer ces vieux arbres dans les aménagements urbains contemporains. Si la conservation est judicieuse, pour être tout-à-fait aboutie, elle doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion plus poussée sur l'adéquation entre la préservation durable des arbres et les usages urbains. Cette réflexion doit tenir compte du respect des conditions de vie des arbres et de leur gestion ultérieure dans leur nouveau milieu (perméabilité, fertilité et compacité du sol, hygrométrie, développement du système racinaire et développement du houppier, sensibilité aux blessures, question de l'élagage...).



Cèdres et platanes aux abords de la Bastide



Les alignements remarquables de platanes et de marronniers



Arbres non protégés des voitures et sans sol perméable sur les parkings



Le patrimoine arboré dans l'espace public

1.b

On trouve plusieurs exemples sur le territoire communal d'alignements ou d'arbres isolés remarquables issus d'anciens domaines démantelés, en tout ou partie, et passés dans le domaine public. C'est le cas notamment dans les quartiers de La Gratianne et de la Salle. L'ensemble de La Salle est peut-être le plus impressionnant par son ampleur et c'est pourquoi nous le prenons ici en exemple. Mais les problèmes qui s'y posent en termes de gestion et de pérennité du patrimoine arboré sont globalement les mêmes dans les autres quartiers. Là encore, comme sur le domaine privé, cet exemple nous sert de leçon quant à la nécessité d'une réflexion en amont sur la place à donner à ces structures végétales remarquables dans les aménagements des espaces publics contemporains. Il doit également nous interroger sur les possibilités d'amélioration des conditions de vie de ces structures dans les aménagements existants.

La bastide de La Salle

La bastide de l'ancien domaine d'Heyriès est devenue propriété communale et une grande partie de son patrimoine arboré remarquable a été conservé dans les espaces publics. Il se compose principalement d'alignements et sujets isolés de platanes et d'alignements de marronniers et de cèdres à proximité de la bâtisse.

Ces arbres multi-centenaires font tout le charme et l'unité du coeur de quartier et à ce titre sont un bien précieux. On regrette que ces arbres vénérables ne soit pas toujours traité avec toute la considération qu'ils méritent. En particulier sur les nombreux espaces de stationnement, où le sol a été entièrement imperméabilisé jusqu'au pied des arbres et qu'aucune protection des troncs n'a été prévue contre les chocs de véhicule. Les arbres souffrent de ces conditions urbaines rudes. L'amélioration des conditions de vie de ces arbres devrait être envisagée par des réaménagements, même minimaux, pour favoriser leur longévité.

Ce patrimoine arboré est vieillissant et certains arbres présentent des blessures ou des bois creux qui nécessiteraient un examen phytosanitaire et un suivi attentif, afin d'accompagner au mieux la longévité de cet ensemble végétal remarquable et de commencer à se pencher sur le problème de son renouvellement dans le long terme.



Dans le sous-bois du bosquet : les allées bordées de buis, un petit bassin

L'exemple de la Créole

1.c

S'il subsiste quelques parcs de bastides préservés dans le tissu urbain, seuls quelques uns se trouvent encore en contact avec les terres cultivées. On peut dans ce cas encore observer l'intelligence de la situation topographique et des aménagements paysagers qui accompagnent ces bastides. La bastide de la Créole, présente sur les cartes d'Etat Major du XIXème siècle sous le nom de Fichet, est judicieusement positionnée en rebord du discret relief qui marque la terrasse alluviale du vallon des Tilleuls, ce qui la rend visible de très loin dans la plaine. Il s'agit d'une ferme au milieu de ses terres, remarquable par la délicatesse de ses abords plus encore que par ses éléments bâtis. Elle est reconnaissable de loin grâce au double alignement de platanes en port libre qui s'étire à l'arrière de la maison de maître et par le petit bosquet sombre qui borde le domaine. Le petit jardin devant la maison de maître est ombragé d'arbres parmi lesquels on remarque un très beau tilleul. Lorsque l'on pénètre dans le bosquet, on découvre un véritable aménagement pittoresque : le sous-bois est parcouru de petites allées de buis régulièrement taillés (malheureusement atteints par les parasites) et une grande diversité d'essences précieuses composent cette charmante forêt. A l'arrière, la voûte formée par la ramure d'immenses platanes abrite un très joli bassin d'eau claire, probablement alimenté par une source.



Le long bassin rectangulaire et ses deux vasques à chaque bout

La Créole reste un rare témoin du grand soin apporté à l'entretien du territoire durant des siècles par cette culture agraire caractéristique en Provence, où l'activité agricole était associée à un certain art de vivre exprimé dans ces mises en scène de l'eau et de l'ombre. Les abords à l'est de la bastide sont inscrits en zone A du PLU. Les parcelles 171, 255 et 76 sont en secteur 1AUD-1 et font d'ores et déjà partie d'un projet urbain. L'ensemble historique du parc, d'une grande délicatesse est fragile et mérite une grande attention pour ne pas disparaître ou être totalement dénaturé. La présence de cet ensemble à proximité du futur quartier mérite d'être prise en compte dans le projet urbain. Une attention particulière doit être portée au traitement de l'interface entre le nouveau quartier et l'ensemble patrimonial.

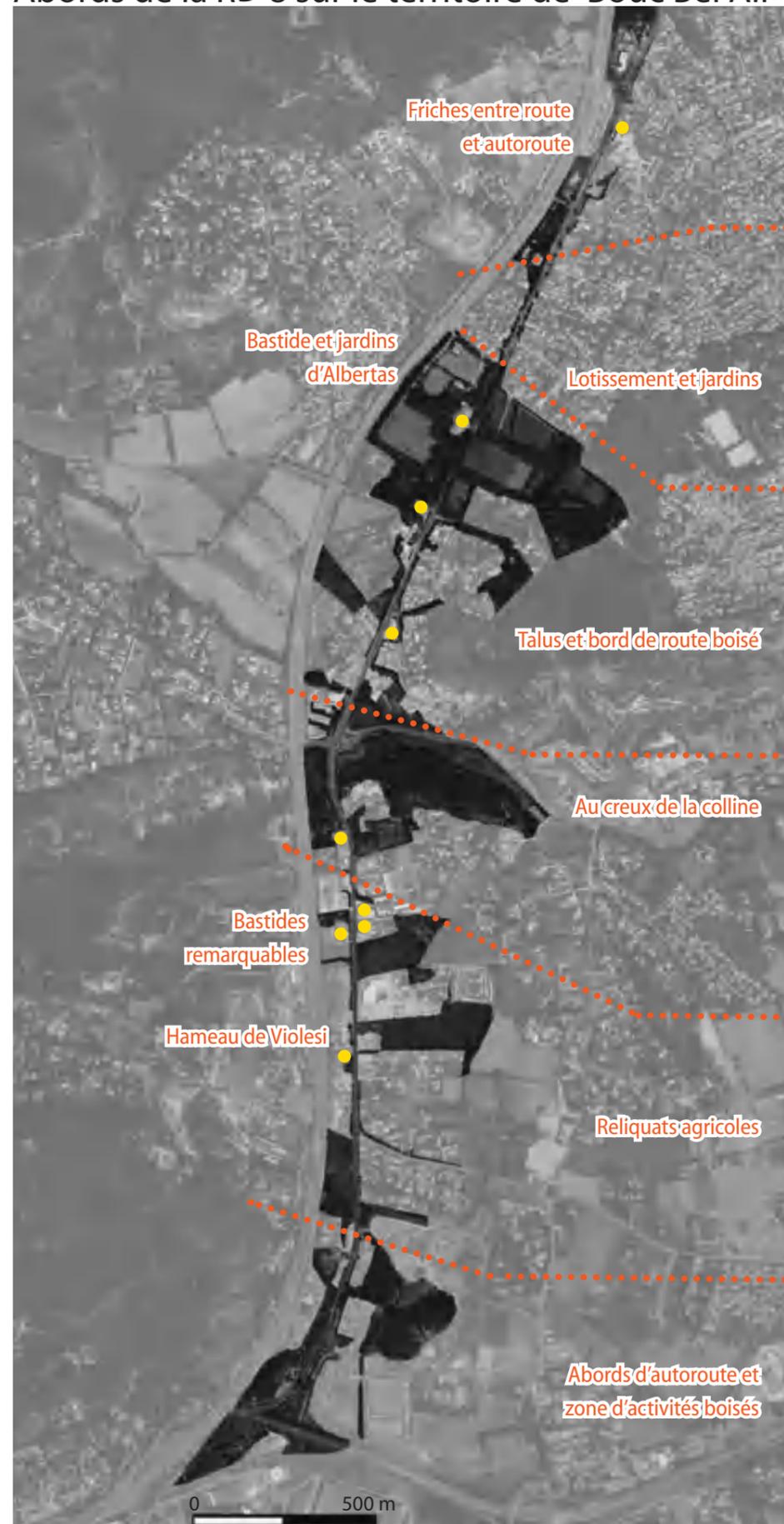


Les alignements de platanes remarquables, reconnaissables de loin





PAYSAGE ROUTIER



● Éléments remarquables du patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2°

Séquence 6



Séquence 5



Séquence 4



Séquence 3



Séquence 2



Séquence 1



Les séquences de la RD 8n

1.

Les abords de route sont des espaces que l'on ne regarde pas toujours d'un point de vue qualitatif car la route est vue comme le moyen de se déplacer. Or une route comme la RD8n au-delà de la vitrine commerciale fait aussi figure de vitrine de la qualité de l'aménagement d'une commune et de la mise en valeur de ses paysages remarquables. L'urbanisation récente a en grande partie effacé la perception des paysages mais l'on repère encore aujourd'hui des espaces résiduels qui permettent de à la fois de se situer dans le grand paysage et de qualifier le parcours de la route en différentes séquences paysagères. Une approche paysagère à envisager en complément du projet en cours de requalification de la voie.

La 1ere séquence (au sud de la commune) commence à la sortie de l'autoroute nous entrons sur une route aux abords boisée de pins, sur la droite le grand parking du magasin Décathlon est planté d'arbres encore jeunes mais reste très minéral, en arrière une petite colline de pins garde un esprit forestier.

La 2e séquence nous amène à traverser des espaces encore ouverts de friches agricoles, dégageant des vues à l'est sur la colline et le vieux-village de Bouc Bel Air. Ces espaces encore non construits ménagent de précieux vides. Les projets urbains à venir dans ce secteur devraient veiller à ne pas fermer uniformément ces espaces et tenir compte de la perception de la silhouette urbaine depuis la route.

Dans la 3e séquence, la RD8n se niche au creux d'une colline faisant apparaître en bord de route le relief rocheux calcaire et la pinède qui surplombe la route. Puis l'on arrive sur le rond point aménagé du Pont de Bouc.

L'entrée dans la 4e séquence est marquée par la ripisylve du Grand Vallat. Cette partie est très urbanisée (résidentiel et commercial) mais des micro reliefs de talus permettent de conserver des bandes végétalisées entre les habitations et la route. Cette ambiance végétale permet de conserver une certaine qualité le long de la route.

La 5e séquence devient en revanche plus minérale avec des limites de propriétés murées. Seuls les débordements végétaux au-dessus des murs donnent un certain caractère.

Enfin, la dernière séquence offre un grand délaissé enserré entre la RD8n et l'autoroute. Cette friche peut être une opportunité de valoriser une poche de verdure et une possibilité de la renforcer pour contraster avec un bâti déjà dominant.

Les fragments de paysage que l'on retrouve le long de la RD8n sont des éléments potentiellement structurants à intégrer dans une optique de requalification de cet axe routier. Ces espaces pourraient être valorisés et à mis en scène comme une vitrine des paysages d'une ville qui revendique ses espaces de nature préservés.

Certains des espaces ouverts résiduels repérés sont en zone 2AU au PLU, en emplacement réservé, leur intérêt paysager doit être pris en compte dans un futur projet urbain ou un futur aménagement, en comprenant leur position stratégique pour qualifier la RD8n.

Nous décrivons ici deux séquences particulièrement intéressantes.

RD8n séquence 2 : les reliquats agricoles

1.a

Les parcelles agricoles encore existantes et souvent en friche semblent de plus en plus fragiles face au développement urbain. Ces vides sont de réelles respirations le long de cet axe routier, un moment de nature sur un axe très minéral et marqué par les enseignes et les publicités (photos 1 et 2).

Ces poches d'espaces ouverts donnent un rythme à cette route, notamment quand ces parcelles où la végétation est encore basse ouvre sur le grand paysage de la colline du village de Bouc Bel Air (photos 3 et 4). Il est non seulement important de veiller à conserver certains vides non construits mais il faut aussi pouvoir imaginer d'entretenir et de réactiver ces espaces à l'état de friches.





Talus planté d'amandiers



Talus planté de chênes blancs



La ripisylve du Grand Vallat
N°15.149 | MARS 2016 | CAUE13



RD 8n, séquence 4 : les talus et bords de route boisés

1.b

Dans cette séquence, les talus identifiés sont particulièrement intéressants car ces petits dénivelés apportent une épaisseur végétale au bord de route. Cette séquence mène notamment à l'élément patrimonial fort de la ville que sont les jardins d'Albertas. Il semble intéressant de redonner une qualité paysagère à ce parcours.

Ces talus aujourd'hui sont en train de s'enfricher, ils n'ont pas été plantés spécialement pour accompagner et mettre en valeur ce paysage routier, mais on y observe une flore spontanée intéressante ou les restes d'anciennes plantations comme des amandiers. En l'état ils ne présentent pas une qualité paysagère ou patrimoniale remarquable, mais ces petites bandes végétale pourraient devenir des espaces importants pour une requalification douce de l'axe routier, sans aménagement important, avec un simple entretien et ponctuellement quelques plantations simples et rustiques.

Le projet de requalification de la route prévoit l'aménagement d'un giratoire et de trottoirs sur ce secteur.



Haie de feuillus en limite de propriétés



Le talus apporte une épaisseur végétale qui mériterait d'être qualifiée